

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Du 03 mars 2025 à 20h30

Date de convocation : le 26 février 2025

Publication des délibérations : le 06 mars 2025

Publication sur le site : le 12 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Sylvain GARAND.

Étaient présents :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique.

Procuration(s) :

Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique, Mme CLATOT Marie donne pouvoir à Mme PRIEUR Céline, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal.

Étai(ent) excusé(s) :

Mme AUCLAIR Marie-Christine, M. BROCHET Didier, Mme CLATOT Marie, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, Mme DROUET Florence, Mme GRENET-GANACHAUD Gwénaëlle, M. LEFEBVRE Dominique, Mme PONSAR Valérie.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. GAMARD Jean-Marie.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 février 2025.
- 2 - Utilisation du droit de préemption pour le fonds de commerce de la pizzeria.
- 3 - Report d'un mois de la suspension des loyers pour les commerçants.

Monsieur le Maire demande l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- 4 - Acceptation du don sans condition ni charge du contrat d'assurance vie de M. Daniel VITTECOQ.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Informations et questions diverses.

DELIBERATION N°2	Date : 03 mars 2025
------------------	---------------------

<i>2 - Utilisation du droit de préemption pour le fonds de commerce de la pizzeria</i>
--

Monsieur le Maire présente Mme Corinne RUSOLEN, chargée de mission au sein de l'association CLIPS INITIATIVES.

Avant de donner la parole à Mme RUSOLEN, Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait délibéré favorablement, le 15 mars 2024, pour le lancement d'une étude, confiée à l'ADRESS, afin de réfléchir sur les possibilités d'installation d'un nouveau commerce dans les locaux de l'ancien cabinet médical.

Après différents échanges et réunions publiques, le choix s'était porté sur la création d'un commerce de petite restauration avec des produits locaux. Suite à cette étude, un premier contact avait été pris avec l'association CLIPS RESSOURCERIE située sur le territoire de Caux Vallée de seine pour envisager une activité complémentaire portant sur le réemploi.

L'association CLIPS INITIATIVES était en cours de création avec pour objectif de travailler sur l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et des personnes en situation de handicap tout en favorisant la dynamisation du territoire.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme RUSOLEN afin de présenter sa structure et le projet envisagé.

Mme PRIEUR : Quand sera mis en place le projet s'il est validé ?

Mme RUSOLEN : L'activité « pizzeria » pourrait démarrer en 2025.

M. GARAND : C'est un projet qui demande du temps, en plusieurs étapes. Tout d'abord il y aura la reprise de l'activité de la pizzeria car il y a de la demande. En second temps, les travaux d'aménagement à réaliser dans l'ancien cabinet médical. Puis, la réalisation complète du projet avec possibilité d'entraide avec le personnel actuel de la restauration scolaire de la commune.

M. CLECH : Qui recrute le personnel ?

M. DOUVILLE : Est-ce des personnes du secteur ?

Mme RUSOLEN : Oui, nous travaillons avec France Travail. L'association sert de tremplin pour la réinsertion dans le monde du travail.

M. GAMARD : Les travaux d'aménagement de l'ancien cabinet médical sont aux frais de la collectivité. Il serait nécessaire de connaître le montant estimatif de ces travaux afin de pouvoir se projeter complètement dans ce projet.

M. GARAND : Des aides peuvent être demandés auprès de plusieurs organismes pour financer la réhabilitation. Une estimation des travaux sera présentée lors du prochain conseil municipal. Il faudra alors se prononcer définitivement sur l'achat des locaux de l'ancien cabinet médical.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Jamel BAROIGUI informant de son intention de vendre le fonds de commerce dont l'activité principale est la fabrication de pizzas pour un montant de 5 000€. Ce local est en mitoyenneté avec l'ancien cabinet médical et est intégré dans le projet présenté précédemment.

Monsieur le Maire rappelle que ce fonds de commerce est situé dans le périmètre de sauvegarde du commerce où le droit de préemption s'applique (délibération en date du 19 février 2021).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique, Mme CLATOT Marie donne pouvoir à Mme PRIEUR Céline, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

- VALIDE le projet d'acquisition du fonds de commerce de la pizzeria par le biais du droit de préemption si nécessaire, en vue de l'installation d'un commerce de petite restauration.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la déclaration d'intention d'aliéner.
- CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches administratives et financières liées à l'acquisition de ce bien ainsi que les demandes de subventions auprès des organismes concernés pour la mise en place de ce projet.

DELIBERATION N°1

Date : 03 mars 2025

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 février 2025

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal en date du 05 février 2025 envoyé par mail aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique, Mme CLATOT Marie donne pouvoir à Mme PRIEUR Céline, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

DÉCIDE d'adopter le procès-verbal de cette réunion.

DELIBERATION N°3

Date : 03 mars 2025

3 - Report d'un mois de la suspension des loyers pour les commerçants

Suite aux travaux de la traversée du Bourg de Fréville et au retard accumulé dans la réalisation des travaux et afin d'aider financièrement les commerçants, il est proposé au Conseil Municipal d'acter la suspension des loyers pour le mois de mars 2025, pour les locaux dont la mairie est propriétaire.

Soit,

- 600€ TTC pour la boucherie.
- 507.28€ TTC pour l'épicerie.
- 529.13€ TTC pour la pizzeria.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 voix contre, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique, Mme CLATOT Marie donne pouvoir à Mme PRIEUR Céline, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

DÉCIDE d'accepter cette proposition.

DELIBERATION N°4

Date : 03 mars 2025

4 - Acceptation du don sans condition ni charge du contrat d'assurance vie de M. Daniel VITTECOQ

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de CNP ASSURANCES nous informant que la commune est l'un des bénéficiaires du contrat d'assurance vie de M. Daniel VITTECOQ décédé le 15 janvier 2025 à Rouen.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique, Mme CLATOT Marie donne pouvoir à Mme PRIEUR Céline, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

- **ACCEPTE** que la commune soit l'un des bénéficiaires du contrat INITIATIVES TRANSMISSION n°40508825822 dont M. Daniel VITTECOQ était titulaire.
- **ACCEPTE** le don sans condition ni charge de M. Daniel VITTECOQ né le 31 janvier 1936 à Maromme et décédé le 15 janvier 2025 à Rouen.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents liés à ce don.

Informations et Questions diverses

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h09.

Secrétaire de séance,
M. Jean-Marie GAMARD

Le Maire,
M. Sylvain GARAND

